

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2010.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le dix sept décembre deux mil dix à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Me BERARD Isabelle, MM CLEMENT Jean Dominique, FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard , PAIN Jacques, SAVAL Gérald , SIMON Marc

Absents excusés : Mr BONTE Joël pouvoir Mr FRANCOIS Thierry

Absents : Me LEFRANCOIS Christine

Secrétaire de séance : Mr Marc SIMON

Date de convocation : le 07 décembre 2010

. Marchés ACTES : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Marchés ACTES : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- Nous avons délibéré favorablement en octobre 2009 afin que la communauté de communes " les villages du Drouais " se charge du projet de marché groupé relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et accepté son projet de convention de regroupement .

Suite à la consultation lancée le 06 juillet 2010 , le Conseil Communautaire en sa séance du 6 octobre 2010 a attribué ledit marché à la société SCRI de Gallardon. Le montant pour la première année comprend : les droits utilisation 50 € HT + installation 150 € HT + formation 80.77 € HT. Le montant annuel pour les trois années suivantes est de 50€ HT par an pour la commune de S Ouen Marchefroy. L'acte d'engagement a donc été signé ce 24 octobre 2010 par le Maire de la Commune de St Ouen Marchefroy.

Le Conseil Municipal après lecture de la convention entre l'état et la Commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité décide à l'unanimité d'adopter cette convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

. Eglise .

Le 04 octobre 2010 nous avons reçu un courrier du Conseil Général nous précisant que les crédits départementaux consacrés à ce type d'opérations , soit la réfection du mobilier cultuel de l'église , au titre de l'année 2010 sont épuisés à ce jour . Nous sommes donc invités à présenter une nouvelle demande dès le début de l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter cette nouvelle demande de subvention au Conseil Général.

. Dématérialisation des marchés publics

- Le site Internet de l'Association des Maires d'Eure et Loir a été complètement remanié. Ce site s'accompagne maintenant d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics , mis en place par la SARL INFO LOCALE. En effet ce module a été reformulé afin de s'accorder avec les dernières modifications du Code des Marchés publics qui imposent la publication des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000€ HT sur internet en plus de la publication sur un journal d'annonces légales. Lorsque le marché en cause est inférieur à cette somme la publication peut-être faite soit dans un journal d'annonces légales, soit sur ce site.

Il nous est donc proposé deux formules d'abonnement :

- pour la publication des marchés publics inférieurs à 90 000 €HT par an : soit 70€ HT par an

- pour la publication de tous les marchés publics quelque soit leur montant (+ ou - de 90 000 €HT) : soit 100€ HT par an

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la formule à 70 € HT par an

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui est conclue pour 3 ans.

. Regroupement Pédagogique Bords de vesgre

Les points forts de cette réunion suivie par Madame BERARD et Monsieur SAVAL.:

- Travaux de l'école: La construction de la cantine et des classes de Rouvres a pris du retard, la fin des travaux qui était prévue en cette fin d'année est maintenant repoussée en avril 2011. Plusieurs raisons justifient ce retard, difficulté avec le permis de construire dans une zone protégée, retard au début des travaux et procédure au tribunal administratif d'un voisin. Heureusement cette procédure toujours en cours à l'encontre de la mairie de Rouvres, n'est pas suspensive.

- En attendant les enfants utilisent la cantine provisoirement installée à la salle des fêtes de Rouvres, avec peu de problèmes pour le moment.

La période plus hivernale pourrait être un peu plus difficile.

- Plusieurs dépenses ont été votées:

Indemnité au comptable du trésor

Achat d'un mijoteur pour la cantine de Rouvres, de poubelles pour la cour de récréation, de panneaux routiers pour signaler le parcours des enfants vers la salle des fêtes/cantine de Rouvres, subvention à la coopérative scolaire de Rouvres, licence pour un logiciel de facturation de la cantine, IAT (prime de fin d'année des agents du SIRP);

. Délibérations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- la création d'un poste de rédacteur à raison de 11 H/semaine suite à la réussite à l'examen professionnel de Madame SCHMITT avec maintien de son poste pour le moment jusqu'à ce que sa nomination soit effective.

- de demander de subvention au Conseil Général au titre du Fond Départemental de Péréquation pour toutes les dépenses d'investissement effectuées durant l'année 2010.

Concernant les décisions modificatives B.P. 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes sur le BP 2010 :

- compte 022 «dépenses imprévues» =	- 15 000 €
- compte 60631 «fournitures d'entretien» =	+ 500 €
- compte 60633 «fournitures de petit équipement» =	+ 500 €
- compte 6064 «fournitures administratives» =	+ 400 €
- compte 61522 «entretien de bâtiments» =	+ 500 €
- compte 61523 «entretien de voies et réseaux» =	+ 3 200 €
- compte 61524 «entretien bois et forêts» =	+ 1 500 €
- compte 61551 «entretien matériel roulant» =	+ 3 400 €
- compte 2182 «matériel de transport» =	+ 5 000 €
- compte 021 «virement de la section de fonctionnement» =	+ 5 000 €
- compte 023 «virement à la section d'investissement» =	+ 5 000 €

Concernant l'achat d'un véhicule

Monsieur le Maire propose aux conseillers l'achat d'un véhicule de type Berlingo dont le montant s'élève à 2 500 €. Il est vendu par un particulier : Monsieur BALLOGE Rodolphe domicilié 32 rue du Château 27770 ILLIERS L'EVEQUE.

Le Maire précise que cette acquisition sera exonérée de TVA au titre de l'article 293 b du code général des impôts et que les crédits sont prévus au BP 2010 au compte 2182

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquiescer ce véhicule et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

. Demande de subvention exceptionnelle au profit d'une association

Madame BERARD présente à l'ensemble du Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle au profit d'une association basée à Oulins à laquelle adhèrent quelques habitants de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité , 9 pour et 1 abstention , de subventionner cette association pour un montant de 200 €

. Bibliothèque de Berchères : création d'un conseil syndical regroupant les communes participantes :

Notre commune ne disposant pas de bibliothèque, nous souhaitons un rapprochement avec la structure existant à Berchères sur Vesgre.

Des habitants de St Ouen Marchefroy fréquentent déjà cette bibliothèque et les enfants du regroupement l'utilisent dans le cadre de l'école.

Ce rapprochement a pour but de faciliter l'accès aux livres à un plus grand nombre et de « délocaliser » quelques spectacles et expositions du programme culturel (dans l'ancienne salle de classe) proposé par la responsable de la Bibliothèque de Berchères, Mme Duron.

Afin de créer un cadre officiel nous avons convenu de créer un syndicat intercommunal de la bibliothèque qui réunirait des représentants des conseils municipaux et les dirigeants actuels de la bibliothèque.

Le coût budgétaire 2010, actuellement à la charge de la commune de Berchères est de 14050 Euros.

Le budget des spectacles et celui du fonctionnement de la bibliothèque sont présentés distinctement afin de permettre une adhésion différenciée pour les communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au budget des spectacles pour un montant de 2500€ .

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au budget de fonctionnement de la bibliothèque pour un montant de 4076 €

. INFORMATIONS DIVERSES

- Ramassage des ordures ménagères: si , à cause des intempéries, le ramassage n'a pu être effectué le jeudi, il n'y aura pas de rattrapage.

Le prochain ramassage sera effectué le jeudi suivant.

- Transport scolaire: En période hivernale, en cas de routes dangereuses la préfecture peut prendre un arrêté d'interdiction de circulation des transports scolaires. Les arrêtés sont généralement diffusés assez tard dans l'après midi, il est alors difficile d'avertir les parents. Les informations sont publiées dans la rubrique transports scolaires du conseil général.(<http://www.cg28.fr/>).

- Élections : Les nouveaux habitants qui souhaitent voter en 2011 à Saint Ouen Marchefroy doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010. Une permanence aura lieu à la Mairie le 31 décembre 2010 de 14h à 16h

- Neige : en cas de fortes chutes de neige il est demandé aux habitants de bien vouloir stationner leur véhicule afin de permettre le passage de l'engin de déneigement

. Tour de table

Mr PAIN :

- signale que la DDE, suite à sa restructuration , ne fournit plus de sel de déneigement, pour le moment. Nous sommes donc obligés de nous approvisionner chez des revendeurs dont les coûts sont beaucoup plus élevés.
- Insiste sur le fait que les courriers adressés aux différents membres du conseil municipal doivent être distribués le plus rapidement possible.

Mr SAVAL :

- signale que le Maire de Berchères sur vesgre remercie l'ensemble des bénévoles de la commune de St Ouen Marchefroy pour l'aide apportée lors de la mise en place du marché de Noël.

Mr FRANCOIS :

- signale le passage de fibre optique sur le territoire de Boissets en prévision de projets futurs. Il lui est demandé de nous renseigner, d'une façon complète, afin de savoir si nous décidons lors de prochains enfouissements de réseaux d'installer un fourreau supplémentaire.

Mr LESUEUR :

- demande à ce que chaque conseiller se rendant à une réunion de syndicat remette un compte rendu à l'ensemble des conseillers.

Mr FORT :

- signale que suite à la réunion ayant pour but le classement de la vallée de la vesgre, le Conseil Municipal devra délibérer dans le courant l'année 2011 afin d'en faire la demande, de fixer la zone concernée. Le classement , si toutefois celui ci est retenu , se fera d'ici 4 à 5 ans.

La séance est levée à 22h45 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

